tempête pour diversifier davantage les essences afin de ne pas mettre "tous ses œufs dans le même panier". Dans un autre domaine, il faudra résoudre correctement le dossier "assurance tempête" : c'est indispensable pour l'avenir.

A.S. : Il faudrait savoir anticiper un tel événement en fabriquant un plan type "Orsec" pour ne plus être pris de court : acheter des pompes et des tuyaux pour le stockage des bois, cela va très vite, mais obtenir rapidement des autorisations est une autre affaire. Pour le reste, les structures mises en place depuis 20 ans ont prouvé leur efficacité. Il faut continuer à les soutenir. A également prouvé son efficacité, la politique de filière définie au sein de Gipeblor. Nous continuerons à faire ce travail de fond.

J.D. : La réponse aux multiples problèmes que pose un tel événement doit être globale et engager le maximum de partenaires. Il n'y a qu'à se remémorer les accords interprofessionnels sur les prix au début de l'année 2000. C'est dire qu'il faut soutenir les structures collectives de propriétaires, ou interprofessionnelles, et renforcer encore la cohésion de la filière. En second lieu, la tempête a permis d'expérimenter de nouveaux modes de commercialisation qu'il serait utile de développer dans l'avenir.

Propos recueillis par
Philippe Laden et Thierry Bouchheid

Travaux de reconstitution : être précis sur le papier pour mieux s'entendre sur le terrain

Le CRPF de Lorraine-Alsace a établi un modèle de contrat de prestation pour les travaux de déblaiement et de plantation dans les forêts sinistrées. L'objectif de ce contrat est de permettre aux propriétaires forestiers d'être précis dans les commandes de travaux adressées aux entrepreneurs et d'éviter ainsi des désaccords lors des réceptions de fin de chantier. Ce modèle de contrat est disponible sur simple demande auprès du CRPF ((03.87.31.18.42- e-mail : cpfla@francecom.net)

A chacun sa brochure

Deux documents consacrés à la reconstitution des forêts sinistrées ont vu le jour. Le premier, destiné aux propriétaires forestiers, a pour objectif de les aiguiller vers les techniques adaptées à la reconstitution de leur patrimoine. Le second s'adresse davantage aux techniciens forestiers pour les appuyer dans leur rôle de conseillers techniques.

"Pour la reconstruction des forêts sinistrées ..."
Tel est le titre de la brochure réalisée par le CRPF de Lorraine-Alsace **pour accompagner les propriétaires** dans leur démarche de reconstitution. Ce document présente, dans un premier temps, les principales méthodes et matériels de déblaiement et apporte des recommandations relatives à leur mise en oeuvre. Il met en particulier l'accent sur les erreurs à éviter lors de cette première étape de la reconstitution.

Viennent ensuite des conseils pour mener à bien une régénération naturelle ou une plantation. Des recommandations pour le choix de plants de qualité, bien adaptés aux conditions du milieu, et pour la réalisation d'une plantation soignée sont deux points forts de cette deuxième partie.

Le document se termine par un "mode d'emploi" pour construire un projet de reconstitution personnel. Chaque propriétaire est, en effet, seul à même de construire un itinéraire adapté au cas particulier de sa forêt et à ses propres objectifs.

Cette brochure illustrée et "vivante" doit paraître fin juin 2001. Elle sera disponible gratuitement auprès des groupements et coopératives de Lorraine et d'Alsace, ainsi qu'au C.R.P.F..

"Après la tempête, que faire avant de reconstituer la forêt ?"
Tel est l'intitulé d'une plaquette regroupant 10 fiches au contenu très technique, **à destination des techniciens** de la forêt privée et publique.
Les fiches ont été rédigées par un groupe de travail constitué de six organismes forestiers. Le C.R.P.F., l'O.N.F., l'I.D.F., l'I.N.R.A., le CEMAGREF et l'ENGREF ont rassemblé et confronté leurs connaissances actuelles sur les techniques à mettre en oeuvre dans les domaines suivants :

- le déblaiement (auquel sont consacrées 5 fiches),
- la maîtrise de la végétation,
- la restauration des sols,
- les dégâts de gibier,
- les problèmes phytosanitaires
- le brûlage.

L'Office National de la Chasse et le Département de la Santé des Forêts ont apporté leurs connaissances sur les thèmes du gibier et des ravageurs.

Ces fiches présentent de façon détaillée les avantages et inconvénients des techniques et matériels abordés et leurs modes d'emploi. Aux techniciens ensuite d'utiliser et de traduire ces informations dans les conseils qu'ils apportent aux propriétaires.

Maren Baumeister
Ingénieur CRPF